



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/627
29 juillet 2004

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

520ème séance plénière

PC Journal No 520, point 9 de l'ordre du jour

DECISION No 627
ADOPTION DE LA STRATEGIE DE L'OSCE
EN MATIERE DE FORMATION POUR LA PERIODE 2005-2007

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 465 en date du 7 février 2002 concernant la formation à l'OSCE,

Décide d'adopter le document intitulé « OSCE Training Strategy » (SEC.GAL/118/04/Rev.5 du 26 juillet 2004) en tant que stratégie de formation visant à renforcer la capacité du Secrétariat, des institutions et des opérations de terrain de l'OSCE à s'acquitter de leurs tâches au cours de la période allant du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2007.

Le Comité consultatif de gestion et finance étudiera les estimations des coûts pour la mise en oeuvre de cette stratégie de formation dans le cadre des cycles budgétaires respectifs de l'OSCE.